

**Service instructeur**

Mission Grands Equipements

**Service consulté**

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CG-2009-5-3-2**

**BP 2010**  
**INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION**

Résumé : *Le présent rapport vous propose d'inscrire au Budget Primitif 18 767 000 € au titre du développement et de la modernisation des grandes infrastructures de transport et de communication.*

Le projet de budget de l'exercice 2010 présenté pour les infrastructures de transport et de communication s'élève à 18 767 000 € dont 1 500 000 € pour le programme A092 « Transports interurbains », 16 834 000 € pour le programme A093 « Infrastructures de transport » et 433 000 € en fonctionnement.

**A. CREDITS DE PAIEMENT**

**I. EN INVESTISSEMENT (18 334 000 €)**

1. Programme A092 « TRANSPORTS INTERURBAINS » : 1 500 000 €

Inscrite au Contrat de Projets 2007-2013 et au Plan de relance de l'économie française, l'unique opération sur ce programme concerne le tram-train Mulhouse Vallée de la Thur (1<sup>ère</sup> phase) et nécessite une inscription de 1,5 M€.

La pose de la voie nouvelle, l'électrification et l'installation des premiers équipements de signalisation ont été réalisées en 2009.

En 2010, les travaux concernent la signalisation, les équipements des quais et les essais de signalisation ferroviaire afin que la mise en service puisse avoir lieu à la fin de l'année.

2. Programme A093 « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT » : 16 834 000 €

a) *Branche Est de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin-Rhône 1<sup>ère</sup> phase (11 300 000 €).*

Dans le cadre de la réalisation de la LGV Rhin-Rhône entre Villers les Pots et Petit Croix, une inscription de 11,3 M€ est prévue pour 2010. Cet investissement permettra la finalisation des travaux de terrassement et d'ouvrages d'art, ainsi que la poursuite de l'installation des équipements ferroviaires proprement dits (pose des rails et des caténaires, installation de la signalisation, mise en place des clôtures), pour une mise en service prévue le 11 décembre 2011.

b) *Réseau départemental haut débit (4 000 000 €).*

Une inscription de 4 M€ pour 2010 afin de permettre la réalisation des derniers travaux de raccordement.

c) *LGV Est Européenne – 2<sup>ème</sup> phase*

✓ *Etudes (404 190 €)*

Les études et acquisitions foncières relatives à la 2<sup>ème</sup> phase de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Est Européenne, qui doit relier Baudrecourt à Vendenheim, seront achevées en 2010. Afin de clôturer leur financement, une inscription de 404 190 €, correspondant au solde de l'autorisation de programme, est demandée.

✓ *Travaux (810 000 €)*

Le Conseil Général a approuvé le 23 octobre 2009 la convention de financement et de réalisation de la deuxième phase de la LGV Est Européenne et a autorisé l'ouverture d'une autorisation de programme de 20 530 000 €.

Une enveloppe de 810 000 € est sollicitée afin de répondre aux premiers appels de fonds en 2010.

d) *Aérodrome de Mulhouse-Habsheim (200 000 €)*

200 000 € sont prévus pour le financement des travaux (VRD) qui seront engagés par le syndicat mixte en 2010. L'ouverture de l'autorisation de programme afférente est mentionnée au point B.

e) *Téléphonie mobile (50 000 €)*

Une inscription de 50 000 € est prévue pour les travaux d'aménagement de pylônes destinés à la résorption des zones blanches.

f) *Valorisation du canal du Rhône au Rhin (40 000 €).*

Par convention interrégionale de l'Aménagement du Territoire Saône Rhin signée le 7 septembre 2000, le Conseil Général s'est engagé dans le programme « Avenir du Territoire entre Saône et Rhin » (ATSR). Au titre de ce programme, 40 000 € sont demandés pour 2010 pour clôturer les travaux de restauration et de valorisation du canal du Rhône au Rhin qui ont été réalisés.

*g) Port d'Ottmarsheim (30 000 €)*

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2010, le Conseil Général participe aux dépenses d'investissement du port d'Ottmarsheim.

La convention relative à l'acquisition d'un nouvel outil de levage ayant été approuvée le 25 septembre 2009, 30 000 € sont demandés en 2010 pour la participation à cet investissement.

**II. EN FONCTIONNEMENT (433 000 €)**

*a) Les cotisations aux associations (52 165 €)*

Le Département est membre des associations suivantes :

- l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique d'Alsace (ORTAL),
- l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône Méditerranée,
- l'association TGV Est Européen,
- le Consortium des Voies Navigables de l'Est et du Sud-Est,
- l'Association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et de l'Audiovisuel (AVICCA),
- l'association Saône Rhin Voie d'Eau,
- la Cellule Economique du Bâtiment et des Travaux Publics (CEBTP).

*b) Les études (230 000 €).*

Une enveloppe de crédits de 230 000 € est sollicitée pour les études qui seront réalisées en 2010 (études d'aménagement numérique, décentralisation des ports rhénans et étude relative aux colis lourds).

*c) Subvention de fonctionnement en faveur de l'aérodrome de Colmar-Houssen (30 000 €).*

A l'instar des années précédentes, une aide de 30 000 € est demandée au titre du fonctionnement de cette infrastructure gérée par la Société de l'Aéroport de Colmar en qualité de délégataire de service public.

*d) Subvention de fonctionnement en faveur de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim (60 000 €).*

60 000 € sont prévus au titre des frais de fonctionnement de l'aérodrome.

*e) Contrôle et suivi de la délégation de service public haut débit (52 835 €).*

Une enveloppe de 52 835 € est sollicitée pour la mission de contrôle et de suivi de la délégation de service public mise en place dans le cadre de l'établissement et de l'exploitation du réseau départemental haut débit.

f) *Redevances (8 000 €).*

Une inscription de 8 000 € est demandée pour le règlement des redevances radio fréquences de l'ARCEP qui seront intégralement compensées par une recette provenant de Haut-Rhin Télécom.

## **B. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

*L'aérodrome de Mulhouse Habsheim (200 000 €)*

Le Conseil Général étant membre du syndicat mixte de l'aérodrome de Mulhouse-Habsheim, une demande d'autorisation de programme de 200 000 € est demandée pour faire face aux travaux de réhabilitation 2010.

## **C. LES RECETTES**

Les recettes s'élèvent à **1 436 000 €** qui se répartissent ainsi :

- 1 275 000 € prévus au titre des aides régionales et européennes accordées dans le cadre du raccordement en fibre optique des lycées et zones d'activités économiques ;
- 125 000 € inscrits en prévision d'un remboursement sur la ligne « Mulhouse Thann Kruth » ;
- 28 000 € inscrits au titre des participations financières du port de Colmar/Neuf-Brisach et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse Sud-Alsace à l'étude juridique et financière liée à la décentralisation des ports du Haut-Rhin ;
- 8 000 € concernant les redevances ARCEP.

En conclusion, je vous propose :

- d'inscrire au budget 2010 en crédits de paiement :
  - En investissement
    - 1 500 000 € sur le programme « Transports interurbains » A092 ;
    - 16 834 000 € sur le programme « Infrastructures de transport » A093.
  - En fonctionnement
    - 433 000 €.
- d'ouvrir en autorisation de programme sur le programme A093
  - 200 000 € au titre des travaux de réhabilitation de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim ;
- d'inscrire 1 436 000 € en section de recettes ;

- d'approuver le versement des aides selon les éléments votés dans ce rapport et de m'autoriser à signer les conventions de financement correspondantes ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des différents projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER